

Règlement intérieur | Carpodrome de la Trye

60510 Bresles



ACCES :

Pour tout accès à l'étang, le contact préalable avec le Camping de la Trye (03 44 07 80 95) est obligatoire.

**TOUTES LES ESPECES, sans exception,
sont remises à l'eau au plus vite.**

PECHE EN NO KILL TOTAL

Accès, Véhicules et pique-nique :

- Les véhicules, motorisés ou pas, ne sont pas autorisés dans l'enceinte du terrain.
- Ne pas se garer après le pont, devant le portail, car les voisins doivent pouvoir entrer
- Le pique-nique est autorisé. Merci de ramasser et d'emporter TOUS vos déchets ! Les éboueurs ne passent pas !

Respect du site et de la nature:

- BARBECUE et CAMPING GAZ autorisés sous sa propre responsabilité
- BARQUES et BAIGNADE interdites
- Feux au sol interdits (tourbe !!)

Ne laissez rien au sol. La propreté sur le site est l'affaire de tous.

Des poubelles sont à votre disposition : respectez l'équilibre biologique.

Animaux domestiques

- Les animaux domestiques doivent être attachés et tenus en laisse. La muselière est obligatoire pour les chiens de première et deuxième catégorie.
- Radios ou autres nuisances sonores sont interdites.
- **Pour préserver le bon savoir vivre nous ne pourrions accepter plus d'un accompagnateur par pêcheur.** Le respect du calme est impératif.
- Des toilettes sèches sont à votre disposition.

Conditions de pêche:

- !! Les **bourriches et les tresses** sont interdites.
!! Hameçons simples **SANS ARDILLON** obligatoires.

!! Pour le respect du poisson, **tapis de réception et épuisette obligatoires**.

Désinfection des bas de lignes des épuisettes et tapis de sol (bétadine par exemple).

!! Après l'épuisage, éventuellement pesage ou/et photo du poisson (**rapide et avec précaution**),
remise à l'eau immédiate dans les meilleurs conditions.

Cannes

Il est autorisé **une canne par pêcheur et par emplacement**.

Possibilité de pêcher à deux par emplacement.

SEULES LES CANNES AUX COUPS, ANGLAISE, FEEDER SONT AUTORISÉES.

MATERIEL LOURD INTERDIT.

Amorçage

Amorces légères tolérées. Pour l'agrainage, seule cette liste est autorisée:
maïs, blé, chènevis, asticots, gozzers, terreaux et vers de terre.

Les **pellets sont autorisés** (1 kilo par jour et par pêcheur).

Interdites : les terres, les arachides et les graines crues.

Amorçage et pêche de surface au **PAIN INTERDIT**.

Respect Nous souhaitons que le poisson soit traité avec le plus grand respect.

Esturgeons et grosses carpes

Recommandations particulières concernant les esturgeons, les carpes koi et les grosses carpes :

ils devront être manipulés avec le plus grand soin, uniquement au-dessus du tapis de réception mouillé, et le plus rapidement possible remis à l'eau.

Tout manquement à cette règle particulière, entraînera l'expulsion immédiate du pêcheur.

En venant pêcher à nos étangs, vous acceptez les conditions stipulées dans ce règlement.

Les pêcheurs peuvent être contrôlés à tout moment.

MERCISS | Joannette et José Polo, Camping de la Trye, 06 10 40 30 29